

## CAHIER DES CHARGES 2024

### PARTENARIATS

- Maillots "ESTIVIO" par la société **DIFFUSORT** et le **COMITE DES HAUTS DE FRANCE**

**Minimes (U15)**



**Cadettes (U17)**



**Juniors (U19)**



**Seniors**



### **1- Catégories des épreuves et participation**

Le Trophée Féminin des Hauts-de-France est accessible à toutes les femmes licenciées ainsi qu'à l'ensemble des comités régionaux de la FFC. Ces compétitions se déroulent en format individuel, à l'exception de la deuxième manche qui se déroulera en équipe dans le cadre du Trophée de l'Aisne.

Chaque étape du Trophée Féminin comprend une épreuve pour les catégories U15/U17 et une autre pour les U19 & plus, à l'exception de l'épreuve de St-Jans-Cappel, qui concerne uniquement les U15/U17. Deux classements journaliers distincts U15/U17 et U19 & plus sont établis avec classements spéciaux pour les U15 et les U19.

### **2- Caractéristiques des épreuves**

Les épreuves se déroulent sur des distances comprises :

- Entre 40 et 60 kms pour les catégories U15/U17, à l'exception de l'épreuve de St-Jans-Cappel en raison de la configuration particulière du circuit.
- Entre 70 et 90 kms pour les catégories U19 & plus.

L'organisateur devra s'acquitter des droits d'organisation pour l'épreuve Femmes (toutes catégories), fixés à 205€, sauf si le même jour il y a l'organisation d'épreuves U15/U17 G ouvertes aux Femmes (voir tarification 2024). Il est également tenu de gérer la sécurité, l'animation et les classements scratchs.

Il est également chargé de superviser la sécurité, l'animation et les classements scratchs de l'événement.

---

**COMITE REGIONAL DE CYCLISME DES HAUTS- DE-FRANCE**

*Siège social – STAB Vélodrome*

59, rue Fléming - CS90131 - 59053 ROUBAIX Cédex 01  
Tél : 03.20.65.31.67 – Email : cfacyclisme@wanadoo.fr

**Le club organisateur garantira les dotations suivantes :**

- Un minimum de 4 bouquets qui récompenseront les lauréates des catégories U15, U17, U19 & plus.  
Les 2 autres féminines composant les podiums se verront récompenser au gré de l'organisateur, ces récompenses pouvant être bouquets, gerbes, coupes ou médailles.

**Il est également souhaitable de proposer :**

- Une grille de prix : 198€ minimum (grille 198.10) pour les U19 & Plus
- Des bons d'achats ou une dotation de lots en nature : pour les U15 & U17

Après chaque manche, la Commission Féminine des Hauts-de-France effectuera le protocole en honorant les trois premières du classement général, et la première de chaque catégorie U15, U17, U19 et Plus se verra décerner un maillot.

À la suite de chaque cérémonie protocolaire, le maillot sera restitué à la Commission Féminine des Hauts-de-France pour éviter tout oubli lors de la prochaine manche. Lors de la manche suivante, le maillot "Leaders" sera remis à la première du classement général de chaque catégorie ou à la suivante présente dans ce classement, et il devra impérativement être porté pendant la course (avant d'être rendu à la commission après la course, quel que soit son état). Un maillot neuf et propre sera ensuite remis lors de la cérémonie protocolaire.

Une particularité pour la 2ème manche dans le cadre du Trophée de l'Aisne par équipe : le maillot de "Leaders" ne sera pas porté, et le maillot de l'équipe sera privilégié.

À l'issue de la dernière épreuve, la Commission Féminine des Hauts-de-France récompensera les 15 premières du classement général final de chaque catégorie, avec la remise définitive des maillots "Leaders" et l'attribution des prix.

### 3- Calendrier du Trophée Féminin des Hauts-de-France

DATE	Epreuve	VILLE	DEPT	CATEGORIE	ORGANISATEUR
10 mars	Prix de la Municipalité <b>1<sup>ère</sup> manche</b>	ST-JANS CAPPEL MONT NOIR	59	U15/U17	CC Armentières
18/19/20 mai	Trophée de l'Aisne <b>2<sup>ème</sup> manche</b>	- AMBLENY - SISSONNE (circuit) - MARLE (CLM par éq)	02	U15/U17 U19/Plus	- EC Vallée de l'Aisne - VC laonnois - AC Bruyeroise
16 juin	27ème Prix F. Billiau <b>3<sup>ème</sup> manche</b>	ISBERGUES	62	U15/U17 U19/Plus	CC Isbergues Molinghem
14/7/2023	Trophée de l'Aisne Individuel <b>4<sup>ème</sup> manche</b>	ST ERME (CLM + circuit)	02	U15/U17 U19/Plus	CC Chavignon

Le jour de ces épreuves, aucune autre organisation « pure féminines » sur route ne pourra être organisée en Hauts-de-France.

#### **4- Barème des points - Classement général**

Les classements sont établis avec attribution de points à la place réelle en vue d'un classement général final. L'attribution de points sur le classement de chaque épreuve sera le suivant ; la 4<sup>ème</sup> manche faisant figure de finale :

1ère: 70	6ème: 28	11ème: 18	16ème: 9
2ème: 55	7ème: 26	12ème: 16	17ème: 8
3ème: 50	8ème: 24	13ème: 14	18ème: 7
4ème: 35	9ème: 22	14ème: 12	19ème: 6
5ème: 30	10ème: 20	15ème: 10	20ème: 5
<b>Epreuve finale :</b>			
1ère: 80	6ème: 32	11ème: 20	16ème: 10
2ème: 60	7ème: 28	12ème: 18	17ème: 9
3ème: 55	8ème: 26	13ème: 16	18ème: 8
4ème: 40	9ème: 24	14ème: 14	19ème: 7

#### **Particularité : Classement 2ème manche du trophée féminin**

Sur le Trophée de l'Aisne par équipe, l'attribution des points s'effectuera de la manière suivante sur chaque épreuve :

##### **Epreuve 1**

1ère --> 1 point  
2ème --> 2 points  
---

##### **Epreuve 2**

1ère --> 1 point  
2ème --> 2 points  
---

##### **Epreuve 3 (CLM par équipe)**

1ère équipe --> 1 point à chaque athlète composant l'équipe  
2ème équipe --> 2 points à chaque athlète composant l'équipe  
---

- ↳ La participante qui se classe en tête du classement général de la 2<sup>ème</sup> manche est celle ayant accumulé le moins de points sur les trois jours. Ensuite, les points du Trophée Féminin Hauts-de-France sont redistribués en fonction du classement, suivant le barème (voir tableau ci-dessus).

# TROPHÉE HAUTS-DE-FRANCE *Féminin* 2024

En cas d'ex- æquo pour une place, les concurrentes recevront chacune les points prévus au barème pour cette place. En cas d'égalité de points, la dernière épreuve est prépondérante.

Une concurrente d'un club des Hauts-de-France, sélectionnée en équipe de France ou régionale, le jour, la veille ou le lendemain d'une manche du Trophée Féminin des Hauts-de-France, se verra attribuer 30 points.

Les coureuses qui auront participé aux 4 épreuves du Trophée Féminin des Hauts-de-France se verront attribuer un bonus de 20 points au classement général final.

Le classement final sera établi en prenant en compte le cumul de points acquis sur les 4 manches. Le fait de participer à au moins une manche permettra à la coureuse d'apparaître dans le classement général final.

Un membre appartenant à la commission Féminine des Hauts-de-France, ou une autre personne désignée ce jour-là, sera chargée du suivi des attributions des points sur chaque manche et du classement général.

## 5- Attribution des prix classement général

Afin de prétendre aux primes ou récompenses rattachées à leur classement, les lauréates devront participer à la dernière épreuve du Trophée Féminin des Hauts-de-France. En cas de non-respect de cet article, la prime ou récompense ne sera pas attribuée. Tout cas particulier sera étudié par la commission des Féminines.

**Tableau d'attribution des prix :**

	U19/Seniors	Spécial U19	U15/U17	Spécial U15
<b>1</b>	230€	50€	100€	30€
<b>2</b>	180€	30€	70€	20€
<b>3</b>	150€	20€	60€	10€
<b>4</b>	120€	20€	50€	10€
<b>5</b>	100€	20€	40€	10€
<b>6</b>	80€		30€	
<b>7</b>	70€		30€	
<b>8</b>	60€		30€	
<b>9</b>	50€		20€	
<b>10</b>	50€		20€	
<b>11</b>	40€		20€	
<b>12</b>	40€		20€	
<b>13</b>	30€		10€	
<b>14</b>	30€		10€	
<b>15</b>	30€		10€	
<b>Total</b>	<b>1260€</b>	<b>140€</b>	<b>520€</b>	<b>80€</b>

Les différents classements établis après chaque manche et les classements généraux seront diffusés sur le site et le Facebook du Comité des Hauts-de-France.

Personne à contacter : Hélène DELECOURT – [hedelecourt@gmail.com](mailto:hedelecourt@gmail.com)

---

**COMITE REGIONAL DE CYCLISME DES HAUTS- DE-FRANCE**

*Siège social – STAB Vélodrome*  
59, rue Fléming - CS90131 - 59053 ROUBAIX Cédex 01  
Tél : 03.20.65.31.67 – Email : [cfacyclisme@wanadoo.fr](mailto:cfacyclisme@wanadoo.fr)